

Le reboisement de l'Hautil à l'ordre du jour

Sur l'ancien site des carrières de gypse

Le Courrier de Mantes Publié le: 09 février 2005

La forêt du massif de l'Hautil qui surplombe la vallée de la Seine au-dessus de Vaux et d'Evécquemont est située sur l'ancien site des carrières de gypse, un terrain couvert de fontis et de cuvettes dus aux effondrements des anciennes galeries minières, abandonnées il y a vingt ans. En amont des deux communes,

À la fin des années 80, le groupe cimentier qui exploitait les carrières de gypse a obtenu un quitus à la fin de l'exploitation. Sous l'Hautil, les galeries ont été laissées en l'état. Cette forêt dangereuse, en grande partie domaniale (propriété de l'Etat), difficilement exploitable pour les loisirs et difficilement «exploitable» tout court, est considérée comme une «zone verte» entre la ville nouvelle de Cergy et les communes environnantes du Val de Seine.



Bernard Buson montre une fosse de dix mètres qui s'est formée après le passage de son tracteur.

En faisant un tour sur le terrain, on constate la difficulté à se déplacer en sous bois. « *Des fosses de dix mètres peuvent se créer derrière votre passage. Mes coupes sont devenues dangereuses* », explique Bernard Buson exploitant forestier à Vaux-sur-Seine (lire plus bas). « *Dans l'état actuel de la forêt, on ne peut rien en faire. Le bois est inaccessible. Ce qui signifie qu'on ne peut plus entretenir la forêt* ».

Partout, la Direction départementale de l'agriculture et des forêts impose aux exploitants qui possèdent plus de vingt hectares consécutifs de procéder au «repeuplement» des espaces exploités. Elle établit systématiquement des plans de reboisement prévoyant de nouvelles plantations de feuillus mélangés, châtaigniers, hêtres et charmes, sur les espaces défrichés.

« *Certains propriétaires ont procédé au déboisement de leurs parcelles mais nous n'avons constaté aucune plantation d'essences nouvelles...* », s'interroge Monique Ory présidente de l'association DEFSIT qui explique « *suivre attentivement ce dossier* ». En 2003, la préfecture des Yvelines préconisait de créer un «comité de suivi» du reboisement, qui n'a apparemment jamais vu le jour.

Bernard Buson, propriétaire de parcelles forestières a déjà procédé à plusieurs centaines de plantations de chênes, chênes rouges d'Amérique, frênes, merisiers. La Direction de l'agriculture et des forêts lui a d'ailleurs renouvelé son plan d'exploitation jusqu'en 2012. « *Il a fallu aussi laisser reposer les remblais. Je procéderai à d'autres plantations prochainement à l'automne. Tous les arbres sont achetés* ». De quoi atténuer le scepticisme de quelques défenseurs locaux de la forêt de l'Hautil.

Des remblais pour sécuriser le terrain

En 2000, la société Terralia, filiale du groupe Paprec, leader en Ile-de-France du traitement des déchets industriels avait ouvert un vaste chantier de comblement sur des galeries effondrées de la forêt. Des terres de fouille et des gravats ont servi à boucher les cuvettes qui se sont formées par les effondrements de terrain. Au-dessus, un matelas de substrat fait d'un mélange de terre stérile et de compost permet de donner une nouvelle chance à la végétation forestière. « *L'objectif est de reconstituer une vraie forêt avec les essences d'origine* », déclarait aussi, en 2000, l'adjoint au maire de Vaux chargé de l'urbanisme.

« Je ne dispose pas de moyens colossaux, mais justement soucieux de l'environnement, j'ai eu cette idée de remblais quand j'ai commencé à exploiter cette forêt. La DDAFF et le Centre régional de la propriété forestière ont trouvé cette solution intéressante pour pérenniser l'entretien de ces espaces. J'ai créé des pistes qui serviront au débardage. La plupart des propriétaires laissent ces bois en l'état. Or, ces terrains, soit on les abandonne et on cesse de les entretenir, soit on comble les énormes trous qui se forment. À terme, c'est ce qui pourrait être fait à une plus grande échelle pour sécuriser l'Hautil », déclare Bernard Buson, le propriétaire de la parcelle remblayée par Terralia.